

Un peuple divisé ou les relations internationales dans le monde polynésien

Sémir Al Wardi

DANS **JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES OCÉANISTES** 2015/1 n° 140 , PAGES 75 À 87

ÉDITIONS **SOCIÉTÉ DES OCÉANISTES**

ISSN 0300-953X

ISBN 9782854301250

DOI 10.4000/jso.7263

Date de mise en ligne : 14/07/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-journal-de-la-societe-des-oceanistes-2015-1-page-75?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Société des océanistes.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Sémir Al Wardi

Un peuple divisé ou les relations internationales dans le monde polynésien

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Sémir Al Wardi, « Un peuple divisé ou les relations internationales dans le monde polynésien », *Le Journal de la Société des Océanistes* [En ligne], 140 | janvier-juin 2015, mis en ligne le 05 juillet 2015, consulté le 09 juillet 2015.
URL : <http://jso.revues.org/7263>

Éditeur : Société des Océanistes

<http://jso.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://jso.revues.org/7263>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Cet article a été téléchargé sur le portail Cairn (<http://www.cairn.info>).



Distribution électronique Cairn pour Société des Océanistes et pour Revues.org (Centre pour l'édition électronique ouverte)

© Tous droits réservés

Un peuple divisé ou les relations internationales dans le monde polynésien

par

Sémir AL WARDI*

RÉSUMÉ

Le président de l'assemblée de la Polynésie française a invité les 6 et 7 mars 2013 huit présidents, ou leurs représentants, des Parlements polynésiens (Cook, Niue, Tonga, Tuvalu, Samoa, Samoa américaines, Rapa Nui et Wallis et Futuna). Pour la seconde fois, après le GLP, un accord a été conclu entre des Polynésiens séparés par les différentes colonisations. Il manquait toutefois les Hawaïens et les Māori. Chaque délégué a présenté la vie politique de son pays. Ainsi, au-delà des différences, une vision politique a émergé : rapports affectifs, clientélisme, nomadisme politique... il s'agira donc d'analyser à la fois ce nouveau rapprochement, la culture politique polynésienne et les relations internationales des peuples polynésiens.

MOTS-CLÉS : groupe des parlementaires polynésiens (GPP), groupe des leaders polynésiens (GLP), culture politique, nomadisme politique, Polynésie française

ABSTRACT

The President of the Assembly of French Polynesia invited the Presidents or their representatives of eight Polynesian Parliaments (Cook, Niue, Tonga, Tuvalu, Samoa, American Samoa, Rapa Nui and Wallis and Futuna) on the 6 and 7 March 2013. For the second time, after the PLG, an agreement was reached between Polynesians long separated by different forms of colonisations. However, the representatives of Hawaii and Māori did not attend. Each delegate presented the political life of his country. Thus, beyond the differences, a political vision emerged: emotional relationship, clientelism, political nomadism... this paper will therefore consider this new rapprochement together with this Polynesian political culture and the Polynesian international relation.

KEYWORDS: Polynesian Parliamentary Group (GPP), Polynesian Leader Group (GLP), political culture, political nomadism, French Polynesia

Le 6 mars 2013 est créé, à Papeete, le groupe des parlementaires polynésiens (GPP) qui rassemble les représentants des Samoa américaines, des îles Cook, de la Polynésie française, de Tonga, Niue et Tuvalu¹. Les représentants de Wallis-et-Futuna et de Rapa Nui (île de Pâques) sont acceptés comme observateurs. Étaient absents les représentants des Samoa et de Tokelau ainsi que les Hawaïens et les Māori. Ce groupe se distingue du groupe des leaders polynésiens

(Polynesian Leader Group, GLP) créé en 2011 et qui rassemble, comme son nom l'indique, les responsables politiques ou les dirigeants polynésiens.

Le monde polynésien, connu sous le nom de « triangle polynésien », est un des mythes fondateurs des sociétés polynésiennes, dans le sens proposé par Paul Geyer, « de la formation des identités et des questions de légitimation » (Geyer, 2007). Dès lors, le désir de se retrouver

* Maître de conférences en science politique à l'Université de la Polynésie française et directeur du laboratoire Gouvernance et développement insulaire (EA4240), semir.alwardi@upf.pf

1. Les six présidents de parlements présents sont Savali Talavou Ale pour les Samoa américaines, Niki Rattle pour les îles Cook (première femme à ce poste), Ahohiva Levi pour Niue, Kinikinilau Fakafanua pour Tonga. Tuvalu est représenté par Pelenike Tekinene Isaia (voir photo 1).



PHOTO 1. – Les délégations à l'assemblée de la Polynésie française (© Assemblée de Polynésie française)

De gauche à droite :
Niki Rattle (îles Cook),
Ahoiva Levi (Niue), Jacqui Drollet (Polynésie française), Kinikinilau Fakafanua (Tonga), Pelenike Tekinene Isaia (Tuvalu) et Savali Talavou Ale (Samoa américaines)

est une constante dans l'histoire de cet espace qui présente une grande homogénéité culturelle et linguistique (Feinberg and Mc Pherson, 2002 : 153). Le leader indépendantiste Oscar Temaru déclare bien à l'enterrement de la reine māori de Nouvelle-Zélande que :

« Nous, les gens du Pacifique, nous sommes un seul peuple, une seule nation. » (*Les Nouvelles de Tahiti*, 21 août 2006)

Il ne s'agit pas de former ou de revendiquer un État polynésien mais de se faire reconnaître comme groupement de peuples autochtones et donc de se constituer en une communauté politique (Gagné, 2011 : 48). En effet, lors du sommet du Forum des îles du Pacifique à Auckland en septembre 2011, le Premier ministre samoan réunit les leaders de Tuvalu, Tonga, Niue et Cook pour leur proposer cette vieille idée de rassemblement des Polynésiens, possibilité évoquée régulièrement depuis plusieurs années. Le 17 novembre 2011, à Apia, sous le nom de groupe des leaders polynésiens (GLP), le rêve du roi Taufa'ahau Tupou IV de Tonga et du leader samoan Malietoa Tanumafili II, selon le Premier ministre samoan, se réalise enfin (*Talamua Media and Publications*, Samoa, 18 novembre 2011). C'était aussi, selon Michel Paoletti, conseiller spécial du président de la Polynésie française, le souhait du secrétaire d'État au Pacifique Sud, Gaston Flosse en 1987. Ce dernier avait obtenu une lettre de mission du Premier ministre Jacques Chirac (n° 173/SG du 23 avril 1986), qui précisait qu'il était autorisé à établir des relations avec tous les États de sa zone de compétence pour mener à bien sa mission (Cordonnier, 1995 : 161). Gaston Flosse réunit effectivement à Paris, le 4 septembre 1987, en présence du Premier ministre Jacques Chirac, le Premier ministre des îles Cook, l'Honorable Robati et son ministre des Affaires étrangères (entretien avec Michel Paoletti,

conseiller de Gaston Flosse, le 21 septembre 2013). Ils se mettent d'accord pour mettre en place rapidement la « communauté des peuples de Polynésie » et souhaitent associer les Samoa, les Samoa américaines et Tonga. Le siège devait se situer aux îles Cook et le Fonds Pacifique avait prévu de débloquer la somme de 200 000 francs français pour le secrétariat. Ce groupe avait un objectif culturel mais se voulait aussi le pendant du groupe mélanésien du Fer de Lance. S'agissait-il alors de contrer ce dernier groupe qui avait été formé un an auparavant essentiellement pour soutenir le FLNKS ? Les dates coïncident. Isabelle Cordonnier et Paul De Deckker soulignent le travail diplomatique de Gaston Flosse pour restaurer l'image de la France dans le triangle polynésien après les essais nucléaires et surtout après l'affaire du *Rainbow Warrior* (De Deckker, 1996 : 45). Mais le projet de « communauté des peuples de Polynésie » ne verra pas le jour, la France connaissant une nouvelle alternance politique.

Paul De Deckker ajoute que, durant son secrétariat d'État, Gaston Flosse, après avoir vu la plupart des leaders du Pacifique Sud, « rencontra ses plus grands succès auprès de ses frères polynésiens avec lesquels il se sentait culturellement très proche », et de citer notamment Tupou IV, roi de Tonga, Sir Tom Davis, Premier ministre des Cook, Vaai Kolone, Premier ministre des

TABLEAU 1. – Les États et territoires polynésiens dans les groupements GLP et GPP

	GLP	GPP
Samoa	x	
Samoa américaines	x	x
Tonga	x	x
Tuvalu	x	x
Cook	x	x
Niue	x	x
Tokelau	x	
Polynésie française	x	x
Autres peuples	x	x

	Total sièges	Nbre de femmes	%
Cook	24	2	8,0
Niue	20	3	15,0
Samoa	49	4	8,2
Tonga	30	1	3,3
Tuvalu	15	0	0,0
Wallis-et-Futuna	20	3	15,0
Polynésie française	57	31	56,0

TABLEAU 2. – Les membres du GPP en 2006

Samoa et même Ratu Sir Kamisese Mara, Premier ministre Fidjien et père de la nation fidjienne, qui était en fait un grand chef coutumier d'origine tongienne (De Deckker, 2003 : 504). C'est ce désir profond de se retrouver entre soi qui pousse les leaders polynésiens à organiser l'embryon des deux sous-groupes régionaux (sub-regional group) GLP et GPP, groupes fragilisés par la faiblesse des moyens. Nous verrons ensuite comment la Polynésie française, successivement sous les présidences de l'indépendantiste Oscar Temaru et de l'autonomiste Gaston Flosse, vont se servir de ces groupes polynésiens sur la scène internationale.

Les sous-groupes polynésiens

Ces deux sous-groupes (GLP et GPP) ne sont pas des organisations internationales car ils ne rassemblent pas que des États. De plus, en précisant être ouvertes aux peuples et aux minorités, ces entités peuvent admettre en leur sein des territoires en association ou intégrés à des États qui, dès lors, n'ont pas besoin de l'accord de ces États. Par ailleurs, le groupe des leaders polynésiens assure vouloir protéger les cultures, les langues et les traditions communes. Le Premier ministre samoan, Tuilaepa Lufesoliai Sailele Malielegaoi, insistait dans son invitation aux leaders polynésiens en 2011 sur l'importance de l'héritage et de la culture commune comme fondement du groupe régional. Ce groupe (GLP) comprend les États souverains de Samoa, Tonga et Tuvalu, deux territoires associés à la Nouvelle-Zélande, Cook et Niue, un territoire néo-zélandais, Tokelau, un territoire non incorporé des États-Unis, les Samoa américaines, et la Polynésie française.

Ce groupe souhaite encourager la prospérité économique de ses membres, le développement de la démocratie et les droits de l'homme ainsi que le principe d'autodétermination. Dans le mémorandum d'entente (*Memorandum of understanding*) du GLP, il est précisé que le groupe est concerné par « l'impact des forces extérieures qui vont réduire les fondations de la culture, des traditions et des langues ». De la même façon, la

charte du groupe des parlementaires polynésiens annonce, dans son article 2, participer à la « promotion de l'identité, de la culture et de la langue polynésienne ». Il s'agit aussi de favoriser les échanges entre les parlements ainsi que de « promouvoir le rôle des femmes dans les institutions polynésiennes ». Cette dernière préoccupation concerne tous les parlements. Il faut dire qu'en dehors de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, qui sont soumises à la loi sur la parité, les femmes n'ont que peu de chance de siéger à un parlement : le taux de femmes élues dans les parlements du Pacifique Sud est le plus faible au monde avec 4,1 % (Fraenkel, 2006 : 59).

On peut noter que chaque groupe, du Fer de Lance et des leaders polynésiens, se retrouve séparément avant chaque Forum pour s'accorder sur les sujets à débattre au sein du Forum. Il y a donc bien deux sous-groupes, mélanésien et polynésien, au sein du Forum. Ils sont présidés chaque année par un des membres. Sont membres du Forum du Pacifique Sud les îles Cook, Niue, Samoa, Tonga et Tuvalu. La Polynésie française, comme la Nouvelle-Calédonie, n'étant que membres associés.

D'autres Polynésiens...

Le GLP est ouvert à tous les nouveaux membres ou observateurs qu'ils soient des États, des territoires et des populations indigènes. Ainsi à la réunion du GLP aux îles Cook en 2012, des délégations de Māori (Nouvelle-Zélande), de Hawaii et de l'île de Pâques étaient présentes. Les Māori Iwi ont demandé à devenir membre du GLP tandis que le groupe de Hawaïiens (« *hawaiian indigenous polynesian group* ») a souhaité essentiellement participer aux travaux du groupe en matière d'éducation et de santé. La charte du GLP précise également que sont acceptés comme membres observateurs, « les territoires ou une population autochtone polynésienne » comme le furent les représentants de Wallis et Futuna et de l'île de Pâques en 2013.

Une naissance tardive

Il faut bien reconnaître que ces deux institutions (GPP et GLP) apparaissent tardivement comparativement au Forum du Pacifique Sud en 1971 et au groupe mélanésien du Fer de Lance en 1986, même s'il faut attendre 2007 pour la charte de ce dernier. L'« Island Business » avance que cette création tardive est due à des raisons économiques et géographiques : contrairement aux Mélanésiens, les États et territoires polynésiens sont de petites tailles, très éloignés les uns des autres avec peu de populations et peu de ressources naturelles (septembre 2012).

Ce manque de moyens financiers est d'ailleurs évoqué à chaque réunion des deux sous-groupes GLP et GPP. C'est que ces deux institutions polynésiennes ne comprennent pas certains États figurant dans le triangle polynésien à savoir les plus puissants : les États-Unis (pour Hawaï et les Samoa américaines) et la Nouvelle-Zélande. C'est d'ailleurs l'argument avancé par le président de l'assemblée de la Polynésie française, Jacqui Drollet, qui explique que « c'est une question de taille » car, selon lui, il est préférable d'abord de réunir des pays de petite superficie et à faible population (*Tahiti Info*, 6 mars 2013). Il s'agit donc de se réunir sans la présence imposante des deux grandes puissances régionales que sont les Américains et les Néozélandais. Auparavant, pour le GLP, la participation de la Nouvelle-Zélande était aussi qualifiée de « compliquée » par le Premier ministre samoan Tuilaepa Sailele Malielegaoi. Nathalie Mrgudovic rappelle qu'au Forum également :

« La question de l'adhésion de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande a pu, à un certain moment, être source d'interrogations. » (Mrgudovic, 2003 : 283)

Si les deux grands États ont été finalement admis au Forum, ce n'est pas le cas pour les trois sous-groupes régionaux, à savoir le groupe du Fer de Lance, le GLP et le GPP. Paul De Deckker rappelle que pour l'ancêtre du GLP, la « communauté des peuples de Polynésie » en 1987, la Nouvelle-Zélande était très réticente car :

« [elle] y voyait un facteur potentiel de déstabilisation du rapport socio ethnique [...] entre Pakeha et Māori. » (De Deckker, 1996 : 45)

Se réunir sans les puissances régionales, c'est prendre un risque financier : lors du troisième sommet du GLP, par exemple, les membres ont été contraints de rappeler, au point trois du communiqué, « la nécessité pour le GLP, durant ses premières années d'agir avec précautions et de manière souple, eu égard aux moyens de ses membres » (*Tahiti-infos.com*, 2013). Se retrouver « entre soi », entre peuples autochtones polynésiens, n'est pas aisé mais le désir reste fort face aux puissances régionales. Rappelons, par ailleurs, que l'Australie et la Nouvelle-Zélande financent à 75 % le budget du Forum.

Une solidarité des puissants

Il faut dire que ces deux grands États (Australie et Nouvelle-Zélande) expriment souvent une certaine

solidarité avec la France depuis la fin des essais nucléaires et l'apaisement de l'affaire calédonienne. La France n'est plus, comme auparavant, « isolée au plan régional » (De Deckker, 2003 : 493). Ces périodes de grandes tensions entre les deux puissances régionales et la France laissent la place à une bonne entente : ainsi le *Parliamentary Secretary for Pacific Islands Affairs*, Duncan Kerr, déclare que dorénavant la volonté de l'Australie est :

« de voir les collectivités françaises [y] jouer un rôle plus significatif dans les affaires régionales. » (Brown, 2012 : 394)

Cette solidarité s'exprime, par exemple, par le rejet de la demande de la réinscription de la Polynésie française dans la liste des pays à décoloniser ou, autre exemple, par le choix de pousser la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française à trouver des solutions internes avec leur métropole. Le Premier ministre néo-zélandais, John Key, par exemple, répète à l'envi que les solutions seront à trouver entre la France et la Polynésie (Regnault, 2013 : 201). Jean-Marc Regnault analyse le refus de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie notamment comme un échange de bons procédés : une place au Conseil de sécurité de l'ONU en échange du rejet de la réinscription. D'ailleurs, l'Australie a déjà obtenu son siège en octobre 2012 et la Nouvelle-Zélande l'a réclamé, le 23 septembre 2013, lors d'une visite de son Premier ministre en France et le recevra à partir de janvier 2015 (*Le Figaro*, 16 octobre 2014). Fabrice Argounès confirme à ce propos que la France longtemps critiquée, « demeure aujourd'hui un partenaire important de l'Australie » notamment pour la surveillance maritime et la stabilité de ces territoires (Argounès, 2012 : 109). Ces deux puissances régionales ont effectivement l'intention de maintenir un « leadership sur les espaces mélanésiens et polynésiens » (Fisher, 2012 : 193). Enfin, ces trois États font partie du même monde des puissances occidentales et collaborent dans des exercices militaires conjoints (« Croix du Sud ») ou dans le dispositif FRANZ (France – Australie – Nouvelle-Zélande) de gestion post-catastrophe et de sécurité des mers. Un monde stable, riche, bien différent de celui de certains peuples autochtones.

Une zone instable ?

Lors de la première réunion du GPP à Papeete, chaque président ou représentant des parlements ont analysé leur propre vie politique. Des vies politiques faites d'instabilité chronique, de nomadisme politique², de mandats inachevés,

2. Une définition du nomadisme politique : « En Polynésie, les élus ont souvent estimé qu'ils étaient libres d'utiliser leur mandat et ainsi de s'associer avec n'importe quel parti politique après leur élection. Autrement dit, la culture politique polynésienne donne une relative autonomie aux élus pour négocier leur appartenance à un parti en fonction de leurs intérêts et surtout de celui de leur électoralat » (Al Wardi, 2008 : 26).

Date de l'élection du président de la Polynésie française	Titulaire de la fonction	Parti politique
30 juin 2004	Oscar Temaru	UPLD
22 octobre 2004	Gaston Flosse	Tahoera'a Huiraatira
3 mars 2005	Oscar Temaru	UPLD
26 décembre 2006	Gaston Tong Sang	To Tatou Ai'a
13 septembre 2007	Oscar Temaru	UPLD
23 février 2008	Gaston Flosse	Tahoera'a Huiraatira
15 avril 2008	Gaston Tong Sang	To Tatou Ai'a
11 février 2009	Oscar Temaru	UPLD
17 avril 2009	Oscar Temaru	UPLD
24 novembre 2009	Gaston Tong Sang	To Tatou Ai'a
1 ^{er} avril 2011	Oscar Temaru	UPLD

TABLEAU 3. – L'instabilité politique en Polynésie française

auxquels s'ajoutent des fragilités face au changement climatique et des ressources insuffisantes. Même le royaume de Tonga connaît une certaine instabilité politique : par exemple, le 8 octobre 2012, une motion de censure a été déposée pour renverser le Premier ministre Lord Tu'iavakano. Il se maintient par le score fragile de 13 contre 11 voix. Trois ministres avaient préalablement démissionné. Aux îles Cook, après une forte instabilité politique due au nomadisme politique chronique, le parti majoritaire souhaite, avant les élections prévues le 17 novembre 2013, obliger tous les candidats à s'engager à ne pas pratiquer le nomadisme. À Tuvalu, après plusieurs mois de crise politique, une motion de censure renverse le Premier ministre Willy Telavi le 2 août 2013 en faveur d'Enele Sopoaga, élu trois jours plus tard. Notons que c'est le gouverneur général Sir Italeli Iakoba qui a exigé l'ouverture des débats au Parlement car son président Kamuta Latasi souhaitait ajourner les débats six semaines. Pour résumer la situation de Tuvalu comme un micro État à haut degré d'instabilité politique, rappelons que de 1985 à 2006, il y a eu 19 motions de censure dont quatre qui ont abouti. Mose Saitala, originaire de Tuvalu qui a travaillé sur la gouvernance pour le PNUD et le Forum du Pacifique, explique, lors d'un colloque, que sur 13 ans, tous les gouvernements ont eu du mal à terminer leur mandat de quatre ans (Saitala, 2007). La Polynésie française a connu une grande instabilité de 2004 à 2011 avec 11 présidents de la Polynésie française, la première cause étant toujours le nomadisme politique. Ces États et territoires polynésiens partagent donc cette instabilité politique, cette fragilité économique et même écologique. Ce sont aussi des États et territoires contraints le plus souvent à une grande migration des travailleurs.

Pourquoi ces institutions polynésiennes ?

Au travers de ces deux groupes, il semble que les Polynésiens souhaitent se faire entendre en Océanie : le gouverneur des Samoa américaines, Togiola Tulafono, explique que le groupe GLP est une opportunité pour se faire entendre dans les affaires régionales (*Pacific Islands report*, PIDP/ East-West center, 2011). S'agit-il de fonder un groupe pour contrer le groupe mélanésien du Fer de Lance ? Le Premier ministre samoan Tuilaepa Sailele Malielegaoi et le Premier ministre de Niue, Toke Talagi, ont affirmé dès septembre 2011 que ce groupe ne présentera pas un contre-poids au Fer de Lance mélanésien ou au groupe micronésien (*Pacific Scoop*, septembre 2011)³. Or, se faire entendre c'est aussi s'affirmer par rapport aux autres groupes. Le Premier ministre des îles Cook se défend aussi de viser, par le nombre accru des sous-groupes mélanésiens, polynésiens et micronésiens, un affaiblissement du Forum des îles du Pacifique :

« Certains, y compris à Washington, ont cette idée selon laquelle la croissance des sous-régionalismes, via le groupe mélanésien Fer de Lance, le groupe des dirigeants polynésiens et même maintenant les Micronésiens, lance un signal indiquant un démantèlement lent du Forum. Je ne suis pas d'accord. Leurs positions sont basées sur des suppositions qui ne sont pas correctes. Au contraire, on pourrait dire beaucoup de choses à propos du sous-régionalisme. Cela permet à des groupements ayant des intérêts en commun de traiter de problèmes qui ne sont pas forcément pertinents pour d'autres, et qui peuvent donc être mieux abordés au sein d'un cercle d'amis. Si nous utilisons cette notion de sous-régionalisme pour cultiver une proximité avec nos voisins, alors des solutions peuvent apparaître, des solutions qu'on n'aurait pas pu trouver dans des espaces régionaux plus larges. Donc, le sous-régionalisme, il est là pour longtemps. » (*Flash d'Océanie*, 3 septembre 2013)

3. Le Micronesia Challenge rassemble les États fédérés de Micronésie, Palau, les îles Marshall, Guam et les îles Mariannes à des fins essentiellement écologiques.

Par ailleurs, tous les groupes régionaux mettent en avant leurs cultures et leurs identités. Nous avons déjà expliqué le désir puissant de rassembler les peuples autochtones polynésiens. Peut-on imaginer que ce sont des groupes qui se rassemblent sur des bases ethniques ? Cette question n'a pas toujours le même sens dans la culture politique républicaine et la culture politique anglo-saxonne. Si pour la culture politique « française » il s'agit d'un fondement essentiellement culturel, les choses peuvent être différentes pour les autres cultures politiques. Par exemple, pour le média samoan Talamua il n'y a aucun doute ; il s'agit clairement « d'unir tous les groupes ethniques polynésiens » (*Talamua Media and Publications*, Samoa, 18 novembre 2011). Il est d'ailleurs curieux de voir ces entités, les deux groupes polynésiens (GLP et GPP), le Micronesia Challenge et le groupe mélanésien Fer de Lance, se regrouper selon une géographie héritée de l'époque coloniale (Tcherkézoff, 2009). Avant l'étonnement de Serge Tcherkézoff, Cluny Mc Pherson et Richard Feinberg posaient la question des limites de la Polynésie : au-delà du fameux triangle polynésien, notent-ils, il y a un nombre d'îles jugées polynésiennes dans l'espace mélanésien ou micronésien comme Tikopia, Bellona ou même Anuta dans les îles Salomon et Nukumanu en Papouasie Nouvelle Guinée (Feinberg et Mc Pherson, 2002 : 192).

On peut noter également que ce sont les ethnies qui l'emportent sur la « réalité politique ». Autrement dit, ce sont les Kanak qui sont membres du GMFL et non les Calédoniens comme cela a été tenté en 2009 par le président Philippe Gomès (Fisher, 2012 : 192). Et encore moins la France ! Même si le congrès de Nouvelle-Calédonie a passé des conventions avec le GMFL, c'est essentiellement par le biais de son président Roch Wamytan. À ce propos, le groupe du Fer de Lance déclarait en 2012 :

« Monsieur Wamytan est le président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et il est également membre éminent du FLNKS. Grâce à son initiative, le congrès de la Nouvelle-Calédonie offre une aide financière au secrétariat du GMFL. » (*Flash Océanie*, communiqué du GMFL de février 2012)

D'ailleurs, comme le rappelle Denise Fisher, le GMFL a soutenu le Vanuatu contre la France en 2009 à propos des îles Matthew et Hunter et devient critique dans l'application de l'Accord de Nouméa (Fisher, 2012 : 192). De la même façon, ce sont les Polynésiens de Polynésie française qui sont membres du GLP ou du GPP et non la France. Et, on peut continuer avec les observateurs comme les Hawaïiens et non les Américains, les Māori et non les Néo-Zélandais etc. Rappelons que, paradoxalement, pour reprendre Richard Feinberg et Cluny Mc Pherson, les Māori et les Hawaïiens

(*native Hawaiians*) représentent un « quart monde » dans des États puissants (Australie et Nouvelle Zélande) (Feinberg et Mc Pherson, 2002). Et ces derniers États correspondent à la destination des migrations polynésiennes (Gille, 1999).

Enfin, on peut avancer que les indépendantistes polynésiens vont se servir de ce groupe polynésien comme l'a fait auparavant le FLNKS avec le Forum et le groupe du Fer de Lance. Mais pour Bruno Peaucellier, ancien chef du service des relations internationales de la Polynésie française, si le groupe du Fer de Lance a été créé essentiellement pour soutenir le FLNKS, la création du GLP a été évoquée au départ par une lettre remise à Edouard Fritch, représentant du président autonomiste Gaston Tong Sang, lors du Forum des Cook en 2010, lettre qui contenait une proposition de coopération culturelle, économique et de protection des traditions polynésiennes (entretien avec Bruno Peaucellier, 14 septembre 2013). Ainsi, l'indépendantiste Oscar Temaru, au pouvoir l'année suivante, va plutôt profiter de cette aubaine pour faire passer sa revendication portant sur la réinscription de la Polynésie française dans la liste des pays à décoloniser de l'ONU. Il va, dit Bruno Peaucellier, « instrumentaliser le GLP à des fins partisans ».

Rappelons, en effet, que le groupe mélanésien du Fer de Lance (GMFL) a été créé en 1986 par la Papouasie Nouvelle-Guinée, les îles Salomon et le Vanuatu pour soutenir dans « une solidarité mélanésienne », le mouvement de libération Kanak (Mrgudovic, 2003 : 283). D'ailleurs, un communiqué du GMFL du 31 janvier 2013, à l'occasion de l'ouverture (tardive) de la cellule du FLNKS au siège du groupe à Port-Vila confirme bien en rappelant :

« Les liens historiques du FLNKS et du GMFL ayant donné naissance à la création de l'organisation dans le seul but de soutenir les Kanak dans leur quête d'émancipation politique. » (*News Pad –Pacific info*, communiqué de presse du GMFL, 31/01/2013)

Ces États mélanésiens estimaient les positions polynésiennes trop proches des grands États du Pacifique Sud (Mrgudovic, 2003 : 289). Mais on peut ajouter, selon Michel Pérez, Fidji qui s'alignait sur la position des deux puissances régionales « plus circonspectes » (Pérez, 2003 : 532). Nathalie Mrgudovic note donc une certaine frustration des Mélanésiens face au Forum. En fait, c'est déjà une forte frustration à l'égard du Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique (CPS), dans laquelle aucune discussion politique n'était possible, qui expliquait la création du Forum du Pacifique. Et c'est donc une autre frustration qui crée le groupe du Fer de Lance avec la volonté d'être entre îliens, entre Mélanésiens sans les puissances régionales, sans l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Nathalie Mrgudovic écrit ainsi que :



PHOTO 2. – Les délégations parlementaires dans le bureau du président de l'assemblée (© Assemblée de Polynésie française)

« Nous soutenons (les indépendantistes polynésiens)... mais ce processus revient entièrement à eux et au gouvernement français. Nous n'avons pas à nous en mêler. » (Regnault, 2013 : 187)

En fait, dès mars 2011, le groupe du Fer de Lance apporte aussi son soutien aux indépendantistes polynésiens lorsque son président demanda à son homologue du Forum de soutenir la démarche d'Oscar Temaru.

« le groupe mélanésien du Fer de Lance (GMLF) est né, pourrait-on dire, d'une double frustration. » (Mrgudovic, 2003 : 177)

Cela rappelle fortement les motivations des Polynésiens pour la création des deux sous-groupes. Il est vrai que la présence à la CPS de la France, des États-Unis et des deux puissances régionales, posaient un certain nombre de problèmes aux petits États du Pacifique Sud. Dès lors, la présence de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au forum entraîne aussi un embarras et pousse les Mélanésiens à créer le groupe du Fer de Lance. Nathalie Mrgudovic ajoute qu'effectivement c'est grâce au Fer de Lance qui a agi :

« auprès des autres membres du Forum [...] obtenant, l'année de sa création, le ralliement de l'organisation régionale à sa cause avec l'inscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste du comité des vingt-quatre. »

Le groupe du Fer de Lance est donc le « défenseur de la cause indépendantiste kanak » (Mrgudovic, 2003 : 177). Paul De Deckker raconte qu'en 1988, en échange d'un accord de coopération dont le volet financier était conséquent, le Premier ministre fidjien proposa à Bernard Pons, ministre de l'Outre-mer :

« sous la forme d'un contre-don, d'intervenir auprès des leaders Kanak pour calmer la situation de tension existant en Nouvelle-Calédonie. » (De Deckker, 2003 : 501)

La solidarité mélanésienne peut connaître donc des variations. Il faut dire qu'après le coup d'État de 1987, Fidji était isolé. De la même façon, des prudences peuvent exister pour l'espace océanien, le Premier ministre fidjien Laisenia Qarase précisant pour la Polynésie en 2004 :

Les sous-groupes polynésiens et les revendications de la Polynésie française sur la scène internationale

Rappelons que la Polynésie française peut s'exprimer dans ces sous-groupes car il ne s'agit pas de relations internationales classiques dans un cadre étatique. Si c'était le cas, il faudrait l'autorisation de la République française. L'article 42 du statut de la Polynésie française précise bien que :

« la Polynésie française peut, avec l'accord des autorités de la République, être membre ou membre associé d'organisations internationales du Pacifique ou observateur auprès de celles-ci. En outre, le président de la Polynésie française ou son représentant peut être associé, avec l'accord des autorités de la République, aux travaux des organismes régionaux du Pacifique dans les domaines relevant de la compétence de la Polynésie française. » (loi organique du 27 février 2004, JORF 12/03/2004)

Mais dans les domaines de compétences de la Polynésie, l'article 39 ajoute que « le président de la Polynésie française peut, après délibération du conseil des ministres, négocier, dans le respect des engagements internationaux de la République, des accords avec tout État, territoire ou organisme international ». L'État peut s'y opposer dans un délai d'un mois. La liberté est donc réduite.

Une ambiguïté dans les relations internationales de la Polynésie française

Au sommet France-Océanie, en juillet 2003 à Papeete, le président de la République, Jacques Chirac, propose de laisser les collectivités territoriales françaises du Pacifique Sud rayonner au bénéfice indirect de la France. Il déclare :

« La France souhaite contribuer à la stabilité et au développement de cette région du monde [...] nous allons revivifier le dialogue et la coopération avec les États voisins. Avec le statut d'autonomie renforcée dont elle bénéficie, la Polynésie aura plus de liberté pour s'impliquer dans la construction de ce nouveau partenariat [...] c'est la voie du rayonnement de la Polynésie et donc de la France [...]. » (Discours du 26 juillet 2003 du président de la République à Papeete)

Pour ce faire, Jacques Chirac relance le « Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique » qui sera présidé par Gaston Flosse les deux premières années. C'est une relance de la politique du secrétaire d'État au Pacifique Sud entre 1986 et 1988 (Cordonnier, 1995 : 168). Ainsi, ces collectivités françaises devaient exercer une influence dans la région essentiellement anglophone : les Polynésiens, par exemple, pénétrèrent ce monde océanien, qui est leur monde, avec en arrière la France et l'Union européenne. Mais les méfiances réciproques n'ont pas toujours permis cette stratégie d'éclorre ; par exemple :

« Lors de la quatrième conférence des États insulaires du Pacifique qui s'est tenue en Polynésie française (*Pacific Island Development Program*, PIDP) en juin 1993, le Territoire a fait inscrire sur tous les badges officiels les seuls termes "Tahiti Nui 93", ceux de Polynésie française ne figuraient ni sur les badges ni dans les programmes, au grand mécontentement des autorités de l'État dont le ministre des DOM-TOM présent pour la circonstance. Lors de la réunion du cinquième PIDP du 10 au 12 juillet 1996 à Fidji, Gaston Flosse fait hisser le seul drapeau polynésien et jouer l'hymne territorial. Les représentants de l'État sont surpris d'autant, selon le directeur de cabinet du haut-commissaire, "qu'il s'agit d'une réunion des États du Pacifique Sud [...] nous avons donc considéré que cette mission, dans le cadre général des missions fixées par le président de la République à M. Flosse dans le Pacifique Sud, entrait dans le cadre des visites officielles". » (Al Wardi, 1998 : 290)

Cet objectif a encore été évoqué en 2013 lors de la visite du Premier ministre néo-zélandais en France par ces termes :

« Le président de la République a rappelé le rôle joué par la France dans le Pacifique et le soutien apporté au développement de la coopération entre les collectivités françaises et les États riverains. » (Communiqué de la présidence de la République du 23 septembre 2013)

Pourtant, les malentendus sont toujours présents entre la Polynésie française et la métropole.

L'oubli délibéré de l'article 53 de la Constitution

Le président de la République, Nicolas Sarkozy, va créer un certain émoi en présentant ses vœux pour l'outre-mer en janvier 2010 sur l'île de la Réunion :

« Nous nous sommes dotés d'une Constitution qui nous permet de la souplesse. Eh bien, je compte en faire bon usage dans le respect de la volonté exprimée par les populations concernées avec une seule ligne rouge, mes chers compatriotes, que je n'accepterai jamais qu'elle soit franchie, c'est celle de l'indépendance. L'outre-mer est français et restera français. » (Sarkozy, 2010)

La volonté des peuples a donc une limite précise, c'est l'indépendance. Or, le président de la République qui normalement « veille au respect de la Constitution » (art. 5) remettait en cause ce qui semblait être une liberté particulière et intangible dévolue aux anciens territoires d'outre-mer français et garantie par le texte suprême ; la possibilité de s'émanciper prévue à l'article 53, alinéa 3 de la Constitution. Il n'y a aucune « souplesse » dans la lecture de la Constitution surtout après toutes les confirmations de cette éventualité par le Conseil constitutionnel. Mais surtout, Aimé Césaire expliquait bien que :

« ce n'est pas l'octroi de liberté qui pousse les peuples coloniaux à la sécession, c'est le refus de liberté [...] » (JORF, séance du 18/09/1946, Ass. nat. constituante)

Cette déclaration a des conséquences que son auteur n'avait certainement pas imaginées : la perte de crédibilité du gouvernement dans une solution interne à la République dans ses rapports avec l'outre-mer. Dès lors, il semblait indispensable d'introduire un nouvel acteur dans les relations entre la France et la Polynésie à savoir les Nations unies. C'est du moins l'argument présenté par les Polynésiens.

La résolution de l'assemblée

Le 18 août 2011, l'assemblée de la Polynésie française approuve à la majorité la résolution demandant au président de la République de « bien vouloir faciliter la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes à décoloniser », d'engager des discussions « dans la perspective d'une évolution statutaire » et au secrétaire général des Nations unies « de bien vouloir inscrire cette demande de réinscription [...] à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée générale » (résolution n° 2011-2 APF). Si, le vote s'est déroulé dans une certaine confusion, la majorité est incontestable. Les partis autonomistes ont déposé, en vain, un recours auprès du tribunal administratif. La majorité a été possible grâce notamment à deux représentantes. Une des représentantes, Éléonor Parker du groupe des « îliens » *Tē Mana o te Mau Motu*, déclare :

« Je voterai contre l'indépendance, si nous en arrivons là, mais je vote pour la résolution pour qu'on en

parle et qu'on avance. » (*Les Nouvelles de Tahiti*, le 19 août 2011)

Puis ce sera au tour d'une représentante du parti autonomiste *Tahoeraa Huiraatira*, Mme Heifara Izal, en fait *A'ia Api* ancien allié de l'UPLD, de voter pour. Cette résolution ouvre la porte des instances internationales à Oscar Temaru qui se rend au sommet du Forum à Auckland. Mais il n'y a pas encore de groupe polynésien à cette époque pour l'épauler. Jean-Marc Regnault explique qu'Oscar Temaru cherche alors le soutien des Églises en allant d'abord à Samoa pour recevoir le soutien du *Pacific Conference of Churches* (Regnault, 2013 : 199). Il reçoit, le 2 septembre 2011, l'appui de la plateforme régionale appelée *Engaging with the Pacific Leaders* (EWPL)⁴ qui se réunit à Nandi (Fidji) chaque année depuis 2010 avec les représentants des États et territoires du Pacifique Sud sous la présidence du Commodore Bainimarama : dans son communiqué final, les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent l'aspiration de la Polynésie française à l'autodétermination (point 8) et demande la réinscription de la Polynésie dans la liste du comité de décolonisation des Nations unies (point 10).

Un rendez-vous manqué

À cette réunion du Forum, la France dépêche son ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, pour convaincre l'organisation de ne pas contenter Oscar Temaru. Ce qui fut fait grâce, encore une fois, aux alliés australiens et néo-zélandais. Le communiqué soutient, comme en 2004, le droit à l'auto-détermination des peuples, mais réitère :

« ses encouragements envers la Polynésie française et la France pour qu'elles recherchent une approche consensuelle sur les moyens de réaliser le droit de la Polynésie française à l'auto-détermination » (site du ministère de l'Outre-mer)

Le ministère de l'Outre-mer n'a pas apprécié l'utilisation des termes de *Maohi Nui* à la place de Polynésie française par Oscar Temaru. Le même ministère reconnaît toutefois qu'Oscar Temaru avait obtenu le soutien « de la plupart des petits États du Pacifique mais pas celui de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande ». C'est abonder dans le sens du sénateur indépendantiste, Richard Tuheiaiva, qui déclare qu'il y a :

« Une fissure au sein du Forum entre les pays qui estiment que les intérêts du Pacifique sont prioritaires, et les pays qui ont décidé, avec le leadership de l'Australie et la Nouvelle-Zélande, que les intérêts

européens dans la zone devaient primer sur la solidarité familiale. » (*Les Nouvelles de Tahiti*, 8 septembre 2011)

Il s'agit bien de la solidarité entre Polynésiens, voire entre Océaniens. Cette fissure était déjà présente et a justifié la création des groupes mélanésiens, micronésiens et polynésiens. Ces petites îles souhaitaient se retrouver entre elles sans les influentes puissances régionales, à savoir l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

L'année suivante, à la première réunion fondatrice du groupe des leaders polynésiens à Apia, le 17 novembre 2011, c'est l'indépendantiste Oscar Temaru qui représente la Polynésie française. Ce dernier avait expliqué dans un courrier au Premier ministre des îles Cook, Henry Puna, qu'il serait à la tête de la « délégation *Maohi Nui* » mais ajoute clairement qu'il cherchera encore le soutien du GLP pour la réinscription de la Polynésie dans la liste des pays à décoloniser. Il annonce qu'il représentera encore une fois la résolution de l'assemblée de la Polynésie française adoptée l'année précédente. Le nom devient, dans le communiqué final, tour à tour *Maohi Nui*, French Polynesia puis French Polynesia / Tahiti.

Le soutien du Forum ?

Le leader indépendantiste Oscar Temaru est encore présent au premier sommet formel du GLP qui se déroule aux îles Cook juste avant le Forum des îles du Pacifique. Et Oscar Temaru arrive à ses fins : le 30 août 2012, la presse samoane précise que le groupe des Leaders polynésiens approuve le droit de la Polynésie française à l'autodétermination (*Savali Newspaper*, 30 août 2012). Le Premier ministre Tuilaepa Sailele Malielegaoi déclare, avec l'accord de tous les leaders, que « si c'est la volonté de la population de Tahiti Nui, alors le GLP supportera cette revendication au niveau du Forum. » (*Savali Newspaper*, 30 août 2012) Il ajoute que « la colonisation est une survivance du passé ». Dans le communiqué final du 25 août 2012, il est bien précisé que « à l'initiative du président du Maohi - French Polynesia », le groupe du GLP apporte son soutien à la réinscription de la Polynésie française. Dès lors, fort de ce nouvel appui, Oscar Temaru demande officiellement au Forum des îles du Pacifique d'aider à la réinscription de la Polynésie dans la liste des pays à décoloniser de l'ONU.

Quelques mois plus tard, le 6 mars 2013, se réunissent à Tahiti les parlementaires polynésiens à l'invitation du président de l'assemblée Jacqui Drollet pour créer le GPP, l'autre organe polynésien.

4. Le Pacifique Sud dispose de plusieurs institutions, groupes informels ou plate-forme comme le *Pacific Small Island Developing States* (PSIDS) ou le *Micronesia Chiefs Executive's Summit* (MCES) dans le *Pacific Institute of Public Policy*.



PHOTO 3. – La prière de clôture (© Assemblée de Polynésie française)

Et, dès le premier jour, le vice-président de la Polynésie, l'indépendantiste Tony Géros n'hésite pas à demander aux présidents des parlements et aux parlementaires présents de soutenir la Polynésie française dans sa demande de réinscription. Mais, il n'y a eu aucune réponse des participants qui visiblement ne s'y attendaient pas. Le GPP, trop récent, ne servira donc pas la Polynésie française pour sa réinscription contrairement au GLP.

La réinscription à l'ONU

Le 17 mai 2013, la Polynésie française est finalement réinscrite sur la liste de l'ONU des pays à décoloniser à la demande des Samoa, Nauru, Tuvalu, Salomon et du Timor oriental ; la résolution ayant été adoptée par consensus. La France s'est opposée à cette réinscription. Notons que malgré le soutien du GLP et du EWPL, les autres États membres de ces deux organisations n'ont pas déposé de demande auprès des Nations unies. Seuls cinq États du Pacifique Sud ont clairement manifesté leur désir de réinscription de la Polynésie française. De la même façon, le Forum des îles du Pacifique n'a pas soutenu la réinscription. Encore une fois, les deux puissances régionales, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont d'une part, empêché le Forum des îles du Pacifique de se prononcer en faveur de cette question et d'autre part, exercé des pressions diplomatiques sur les États du Pacifique Sud (Regnault, 2013 : 205).

Ce même jour, Gaston Flosse, dont le parti *Tahoeraa Huiraatira* venait de remporter les élections territoriales, est élu président de la Polynésie par les représentants à l'assemblée de la Polynésie française par 38 voix sur 57. La veille, la même assemblée avait adopté un vœu dans lequel il était notamment précisé d'une part, que le président Oscar Temaru ayant été élu par une

majorité de circonstance, dès lors, il ne pouvait se targuer de représenter la volonté de la majorité des Polynésiens et d'autre part, que les électeurs ont rejeté cette politique aux élections territoriales du 21 avril et 5 mai 2013 (vœu n°2013-1 v APF du 16 mai 2013). Le vœu rappelle que, selon la Constitution, une émancipation n'est possible qu'avec le consentement de la population intéressée et les dernières élections ont montré le refus d'indépendance de cette même population. Ainsi, les élus exigent le retrait de la demande de réinscription de la Polynésie française de la liste des

pays à décoloniser.

Le retour de Gaston Flosse

Le 3^e sommet du GLP se déroule le 30 août 2013 à Auckland et c'est Gaston Flosse qui est élu président du groupe à la demande du président sortant, le Premier ministre des îles Cook Henry Puna. Il faut dire que la proximité de ces deux îles donne un caractère particulier aux relations entre la Polynésie française et les îles Cook. Par ailleurs, des officiels se présentent pour, peut-être, ne pas laisser le champ libre aux diverses associations hawaïennes et māori : ainsi, le chef du bureau des affaires hawaïennes et le ministre néo-zélandais en charge des affaires Māori sont acceptés en qualité d'observateurs.

Le communiqué final précise que « les dirigeants ont élu à l'unanimité et offert la présidence du GLP pour le mandat 2013-2014 au président de la Polynésie française, sur recommandation du président sortant » qui est le Premier ministre des Cook. Il s'agit de faire tourner la présidence par ordre alphabétique selon le même communiqué. Le communiqué insiste sur les migrations nécessaires entre les membres afin de procurer des emplois aux populations démunies et aussi des effets du changement climatique sur les îles. Le groupe désigne son président pour présenter au Forum sa proposition d'aide au peuple polynésien victime de ce changement climatique. Et, pour la Polynésie française, le communiqué précise :

« Notée la résolution adoptée par l'assemblée de Polynésie française réaffirmant le choix démocratique de sa population de demeurer une collectivité d'outre-mer autonome. »

Le groupe indique simplement :

« [avoir] pris connaissance de la résolution adoptée par l'assemblée de la Polynésie française réaffirmant le

choix démocratique de sa population pour rester une collectivité d'outre-mer très autonome. » (*Les Nouvelles de Tahiti*, 2 septembre 2013)

Et à la fin de la réunion du GLP, il est précisé que :

« Le Premier ministre des Samoa Tuilaepa Malielegaoi, a dit apprécier, au nom des dirigeants du sommet, la présidence compétente du président Flosse. » (*Les Nouvelles de Tahiti*, 2 septembre 2013)

Notons que ce même Premier ministre a soutenu fermement la réinscription de la Polynésie française dans la liste des pays à décoloniser à la demande d'Oscar Temaru. C'est la « *Polynesian way* » peut-être...

Au sommet du Forum, Gaston Flosse a présenté deux résolutions dont la première consiste à protester contre la réinscription. La seconde est un ensemble de propositions pour faire face au réchauffement climatique. Les deux résolutions ne furent pas retenues parce que le Forum d'une part, a approuvé la Déclaration de Majuro sur le Climat et d'autre part, n'a pas souhaité, encore une fois, entrer dans ce débat interne à la France.

Le tournant des institutions régionales ?

Peut-on dire, qu'à l'instar du groupe du Fer de Lance qui, selon la thèse de Nathalie Mrgudovic, a perdu sa raison d'être avec la mise en place du processus d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie, que l'élection en Polynésie de Gaston Flosse, fait perdre au GLP également sa justification ? Est-ce l'une des raisons de placer Gaston Flosse à la tête de ce groupe afin de le régénérer ? Et espérer que le GLP, comme le groupe du Fer de Lance, s'occuperont plus d'économie que d'émancipation ? Dans la Charte du GMFL de 2007, il est précisé dans son article 2, que l'objectif du groupe est de :

« promouvoir et de renforcer entre ses membres le commerce, les échanges culturels... afin de servir les objectifs partagés [...] de croissance économique, de développement durable, de bonne gouvernance et de sécurité. » (Mrgudovic, 2008 : 186)

Le nouveau président du GLP, Gaston Flosse, déclare aussi avoir discuté essentiellement « de la mobilité de la main-d'œuvre polynésienne et la recherche de pays qui pourraient offrir du travail aux Polynésiens » (*Les Nouvelles de Tahiti*, 30 août 2013). Il a été question de la libre circulation des touristes et des travailleurs dans les États et territoires polynésiens grâce à un « laissez-passer polynésien ». Ce point marque la différence entre les États souverains et les territoires dépendants car ces derniers ne peuvent, en général, disposer des entrées et sorties du territoire, compétence qui relève de la souveraineté.

Dès le second sommet du GLP, le 25 août 2012, le sous-groupe élargit ses préoccupations au développement social, les migrations, des échanges entre membres, aux infrastructures, au tourisme, à la prospérité économique, aux énergies, à l'environnement et au changement climatique et enfin au développement d'internet. Les membres proposent également de réfléchir sur un festival des Arts polynésiens afin de promouvoir la culture.

Lors du troisième sommet du GLP, les dirigeants se sont penchés sur plusieurs dossiers comme celui du câble sous-marin *Hawaiki*, l'initiative Nansen sur le changement climatique et le projet Océania 21 sur le même problème. Or ces trois projets ne sont pas uniquement polynésiens mais océaniques. Les grands projets ne peuvent se limiter à une région mais englobent forcément l'ensemble de la zone du Pacifique Sud. Se limiter à la zone Polynésienne ne semble pas réalisable pour ces types de projet. Mais précisément le GLP peut se faire entendre pour que l'on n'oublie pas les petits États polynésiens dans les grands projets du Pacifique Sud. Ce rôle diplomatique du GLP, conformément aux vœux du gouverneur des Samoa américaines, Togiola Tuvalu, n'est pas négligeable.

Conclusion : Une diplomatie schizophrène ?

Le GLP et le GPP apparaissent encore embryonnaires dans les relations internationales du Pacifique Sud mais souffrent déjà d'un manque de moyens. Gaston Flosse proposa au dernier sommet d'établir le siège du GLP à Tahiti. Ce point ayant été reporté, il a créé un bureau des affaires du Pacifique au sein de la direction des affaires internationales et européennes en Polynésie française. Selon le communiqué du conseil des ministres du 11 septembre 2013 :

« Ce bureau [...] sera notamment chargé d'assister le président de la Polynésie française dans ses relations avec les États, territoires et organisations du Pacifique, de contribuer à l'organisation de conférences se tenant en Polynésie française ou dans l'un des pays et territoires de la région, et de proposer les modalités d'attribution d'aides apportées à des populations sinistrées dans la région. »

Ce même communiqué ajoute que le prochain sommet du groupe des leaders polynésiens, GLP, prévu en 2015, sera organisé en Polynésie française. De plus, la première et seule réunion du GPP a été entièrement financée par la Polynésie française et le Fonds Pacifique. Tahiti peut donc avoir un rôle appréciable dans les relations entre peuples autochtones polynésiens grâce aux financements du pouvoir local et de l'État. C'est que la France trouve aussi un intérêt à ces relations internationales.

D'une relation entre la France et son outre-mer placée sous le signe de l'exclusive, c'est-à-dire avec l'interdiction pour ces territoires d'échanger avec leurs voisins, exclusive qui disparaît en 1981 et 1982, nous sommes passés à l'idée des territoires têtes de pont entre la métropole et le reste du Pacifique (Rocard, 2013 : 20).

Autrement dit, la France souhaite intervenir en Océanie grâce à ses territoires : si, pour reprendre Denise Fisher, la France n'est pas considérée comme étant vraiment du Pacifique, ces peuples d'Océanie le sont (Fisher, 2012). Leur permettre d'engager des dialogues dans la région, ne peut lui être que bénéfique. Le ministre de l'Outre-mer, Victorin Lurel, rappelle que :

« La France est ancrée dans le Pacifique et se doit, à travers ses collectivités, d'interagir en permanence avec l'étranger proche. Elle encourage l'établissement de relations directes entre les entités françaises et ces pays amis. » (Lurel, 2013 : 135)

Une façon d'être sans être du Pacifique, particulièrement lorsque le ministre ajoute que

« La France est fière et heureuse de compter en son sein ces mondes polynésiens et mélanésiens qui entrent en résonance avec leurs voisins autochtones et māori. Ils permettent à travers l'affirmation de leur culture, de leur identité, de leurs coutumes, de rendre la France plus présente, plus diverse et plus riche. » (Lurel, 2013 : 135)

Remarquons cet effort de terminologie : depuis que ces peuples de l'outre-mer ne sont que des « populations », peut-on les remplacer par les termes « d'entité » ou de « monde » ? Rappelons que le terme de peuple a été remplacé par celui de population lors de la révision de la Constitution en 2002 et que Victorin Lurel s'était écrié alors :

« Vous flattez celles et ceux qui ont peur [...] Vous venez de prendre une décision liberticide. » (Assemblée nationale, 2^e séance du mercredi 27 novembre 2002)

Suivi par la députée Mme Taubira qui ajoute :

« Pour moi, la "population", c'est un concept statistique, alors que le "peuple" est un concept historique. Et je ne peux pas concevoir que l'on passe par pertes et profits l'histoire de nos territoires, de nos peuples, la construction de nos identités dans une histoire extrêmement douloureuse et violente [...] Tout cela manque de courage. » (Taubira, 2002)

La réforme était menée par la ministre de l'Outre-mer Brigitte Girardin, représentante spéciale de la Polynésie française à Paris en 2014. Comment peut-on dénier à ces peuples d'être

« peuple » puis de les « exhiber » fièrement ? De plus, en réponse à la déclaration du ministre de la Défense, Yves Le Drian, qui affirmait le 2 juin 2013 que « La France se considère comme une puissance de cette région, car elle y a des territoires et une population », la Chine et la Russie se sont montrées dubitatives (*Le Monde*, 2 juin 2013)⁵. L'amiral Chinois Li Ji a même précisé que « pour nous, la France c'est en Europe ». Il faudra donc convaincre bien au-delà du Pacifique Sud !

En revanche, pour les peuples d'Océanie française, il s'agit parfois de dialoguer avec les autres peuples d'Océanie, considérés comme leur peuple, pour revendiquer notamment leur émancipation de la France qu'elle soit totale ou non. C'est aussi le moyen de s'affirmer comme océanien avant tout, dans un esprit clanique.

Paradoxalement le soutien d'un État tel que la France peut être ressenti comme une nécessité. D'une part, les territoires français et les micro-États ont besoin de la marine française pour exercer la police maritime sur la zone économique exclusive, source de grandes richesses, et d'autre part, les États pauvres du Pacifique Sud ont besoin des crédits de la France qui est selon l'ancien Premier ministre, Michel Rocard, « le plus gros apporteur de crédits d'aide publique à ces petits pays oubliés du monde que sont le Vanuatu et les îles Fidji » (Rocard, 2013 : 20).

Tout cela s'accompagne d'un besoin général de financements, d'aides de la France et de l'Union européenne⁶. Et c'est donc à travers les territoires français d'Océanie que la France apparaît. La France est d'ailleurs le seul État de l'Union européenne présent dans le Pacifique Sud et bientôt un bureau de l'Union européenne ouvrira à Nouméa. Dès lors, pour la diplomatie française, l'idée d'intervenir en Océanie, grâce à ces territoires du Pacifique, pourrait se réaliser. Roch Wamytan, par exemple, en tant que président du Congrès, ayant visité en 2012 le Vanuatu, les îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Fidji, affirma dans une perspective d'une coopération interparlementaire (comme le GPP pour les Polynésiens), que :

« C'est une volonté politique affichée, affirmée et confirmée par l'ensemble de la classe politique calédonienne et par l'État français que la Nouvelle-Calédonie prenne sa place au sein de la grande famille océanienne et notamment mélanésienne, puisque la Nouvelle-Calédonie est d'abord un pays mélanésien. » (*Flash d'Océanie*, le 30 septembre 2013)

L'idée de la diplomatie française de se faire représenter dans le Pacifique Sud par les peuples autochtones des territoires français de l'Océanie, alors que les relations mêmes entre la métropole

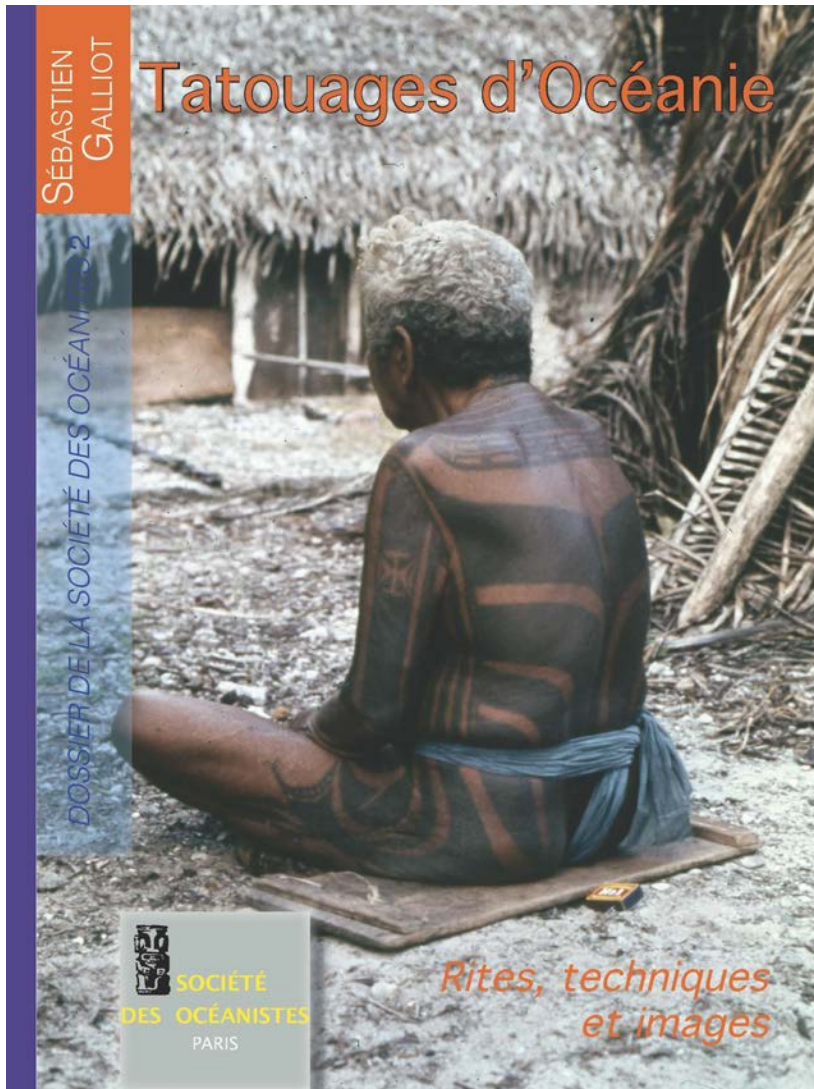
5. Il s'agit d'un discours au forum annuel sur la sécurité régionale du Shangri-La Dialogue, à Singapour.

6. 400 millions d'euros au titre du 10^e FED (2008-2013).

et les élus locaux sont souvent complexes, est-elle crédible ? Cela dépend du territoire, du moment et des perspectives. Pour la Polynésie française, les relations entre l'État et le pouvoir local ont souvent été difficiles quelle que soient les majorités nationale et locale (Al Wardi, 1998 : 294). Les intérêts sont trop souvent divergents localement, les malentendus trop fréquents, pour donner une image d'unité à l'extérieur, unité nécessaire à ce qui représente vraiment une belle et généreuse idée : les Polynésiens parlant à leurs frères en leur nom, au nom de la France et même de l'Europe.

BIBLIOGRAPHIE

- AL WARDI Sémir, 1998. *Tahiti et la France, le partage du pouvoir*, Paris, L'Harmattan.
- ARGOUNÈS Fabrice, 2012. L'Australie : la tentation de la puissance régionale, *Pouvoirs* 141, pp. 103-116.
- BROWN Peter, 2012. La France vue d'Australie, une vieille histoire en mutation, *Outre-terre* 33-34, pp. 391-197.
- CORDONNIER Isabelle, 1995. *La France dans le Pacifique Sud*, Paris, Publisud.
- DE DECKKER Paul, 1996. Organisation de la Cité et relations avec la France dans l'espace mental polynésien, in J.-Y. Faberon (éd.), *Le statut du territoire de la Polynésie française, bilan de dix ans d'application : 1984 - 1994*, Aix, Economica et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, pp. 37-45.
- , 2003. Le secrétariat d'État au Pacifique Sud. Pour une politique du développement ou un développement du politique ?, in J.-M. Regnault (éd.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique (1981-1988)*, Paris, Les Indes savantes, pp. 493-506.
- FEINBERG Richard and Cluny Mc PHERSON, 2002. *The Eastern Pacific, in Oceania, an introduction to the cultures and identities of Pacific Islanders*, North Carolina, Carolina Academic Press.
- FISHER Denise, 2012. France: « in » or « of » the South Pacific region ?, *Journal des Océanistes* 135, pp. 185-200.
- FLASH D'OCÉANIE (accessible sur newspad-pacific.info).
- FRAENKEL Jon, 2006. The impact of electoral systems on women's representation in Pacific parliaments, Report conducted for the Pacific Islands Forum, Suva.
- GAGNÉ Natacha, 2011. Les peuples autochtones et leur lutte, *Revue Littérarima'ohi* 19, pp. 42- 58.
- GEYER Paul, 2007. L'histoire littéraire, mythe fondateur de l'identité européenne, Esquisse, Colloque de Bonn, 14-16 mars 2007, Université de Bonn.
- GILLE Bernard, 1999. Les migrations en Polynésie et en Micronésie à l'aube du troisième millénaire, *Revue juridique polynésienne* 5, pp. 33-47.
- LUREL Victorin, 2002. Assemblée nationale, 2^e séance du mercredi 27 novembre 2002.
- LUREL Victorin, 2013. Clôture du colloque du 17 janvier 2013, Sénat, Rapport d'information 293, Délégation sénatoriale à l'outre-mer, pp. 133-138.
- MARGUDOVIC Nathalie, 2003. Nouvelle-Calédonie ou Kanaky : perceptions régionales du « caillou », *Journal de la Société des Océanistes* 117 : *Nouvelle-Calédonie, 150 ans après la prise de possession*, I. Leblic (éd.), pp. 281-297.
- , 2008. L'affirmation de dynamiques internes, Le groupe mélanésien du Fer de Lance, in P. De Deckker et J.-Y. Faberon (éds), *La Nouvelle-Calédonie pour l'intégration mélanésienne*, Paris, L'Harmattan, pp. 177-191.
- PEREZ Michel, 2003. Les organisations internationales et les TOM, in J.-M. Regnault (éd.), *François Mitterrand et les territoires français du Pacifique, 1981- 1988*, Paris, Les Indes savantes, pp. 527-533.
- REGNAULT Jean-Marc, 2013. *L'ONU, la France et les décolonisations tardives, l'exemple des terres françaises d'Océanie*, Aix, Presses Universitaire d'Aix-Marseille.
- ROCARD Michel, 2013. Une politique française du Pacifique ?, colloque du 17 janvier 2013, Sénat, Rapport d'information n° 293, Délégation sénatoriale à l'outre-mer, pp. 19-26.
- SAITALA Mose, 2007. The battle for Parliamentary Confidence in Tuvalu, causes, consequences and possible solutions, communication au colloque du 21 au 23 septembre 2007, Port Vila, Vanuatu.
- SARKOZY Nicolas, 2010 (19 janvier). Vœux à l'Outre-mer (discours).
- TAHITI-INFO.COM, 2013 (31 Août). Le communiqué final et les engagements du 3^e sommet du Polynesian Leaders Group (http://www.tahiti-infos.com/Le-communique-final-et-les-engagements-du-3e-sommet-du-Polynesian-Leaders-Group_a82335.html).
- TAUBIRA Christiane, 2002. Assemblée nationale, 2^e séance du mercredi 27 novembre 2002.
- TCHERKÉZOFF Serge, 2009. *Polynésie/Mélanésie – l'invention française des races et des régions de l'Océanie (XVI^e-XX^e siècles)*, Papeete, Aux Vent des îles.



Pour accompagner l'exposition *Tatoueurs, tatoués*, du musée du quai Branly, la Société des Océanistes a le plaisir de vous annoncer la parution du second volume de la collection « Dossier de la Société des Océanistes » :

Tatouages d'Océanie. Rites, techniques et images
de Sébastien Galliot,

36 p. avec de nombreuses illustrations en couleur

ISBN version papier :
978-2-85430-117-5

ISBN version électronique :
978-2-85430-119-9

Prix public :

11,50 € pour la version papier
La version papier est disponible à la Société des Océanistes ou en ligne sur <http://www.oceanistes.org/ocanie/spip.php?article3891>

9,99 € pour la version électronique
La version électronique est disponible en ligne sur <http://books.openedition.org/sdo/98>